



Département de Haute-Savoie
Commune de Sciez
614 avenue de Sciez 74140
Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08
Mail : commune.sciez@orange.fr
Site : ville-de-sciez.com

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du mercredi 23 mars 2016

PRESENTS :

Mesdames Roch Monique, Longuet Odile, Rapin Jacqueline, Bourgeois Fatima, Roze Fabienne, Chaumeron Dominique, Thierry Julie, Brothier Nathalie, Torrente Marie-Christine
Messieurs, Bidal Jean-Luc, Triverio Christian, Vignaud Christian, Démolis Hubert, Favre Pierre, Pierron André, Gilbert Joel, Maure Dominique, Démolis Cyril, David Michel, Huvenne Bernard, Requet Michel, Kupper Lionel.

PROCURATIONS :

Badaire Corinne à *David Michel*

Réale Richard à *Roch Monique*

Couason Thierry à *Favre Pierre*

Thierry Julie à *Chaumeron Dominique* à partir de 21h30 – Point N°4 – Vote BP2016

ABSENTS EXCUSES : Favre-Perillat Christel, Cognet Céline, Reinbold Caroline, Humbert Marlène,

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

André Pierron a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25-02-2016

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 février 2016, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.

Monsieur Huvenne s'étonne de ne pas voir sur le compte rendu son intervention concernant l'état des routes et l'éclairage public, le budget de la crèche et la participation de l'opposition dans le flash-info et le bulletin municipal.

En réponse à ces questions, le Maire conçoit que les travaux d'aménagement de l'entrée ouest occasionnent quelques gênes mais rappelle que la fin de ce chantier est prévue pour ce printemps.

Monsieur Vignaud précise que pour les trous chemin de la Rouette, l'enrobé à froid a du mal à tenir pour les mêmes raisons que sur la route de Bordignin, de plus le chemin n'a pas de structure de chaussée ce qui limite la durée de vie des « pastilles » d'enrobé à chaud. Les travaux l'émulsion se feront quand

les températures le permettront. Pour l'Eclairage publique route de bordignin, les réseaux sont tirés, nous attendons la coupure ERDF pour raccorder les nouveaux candélabres et goudronner les trottoirs. Concernant les publications communales, le bulletin municipal est en cours d'élaboration, le Maire invite le groupe opposition à faire parvenir son article à publier.

Enfin, concernant le montage financier de l'opération « *Jussy, Les Peutheys* » réalisé pour la construction de la crèche, le Maire précise que l'intercommunalité a permis d'obtenir de fortes subventions de la Caisse d'Allocation Familiale et du Conseil Départemental, qui n'auraient pas été aussi conséquentes si la commune avait porté seule ce projet.

Monsieur Huvenne estime que cette opération reste onéreuse et regrette que le SISAM n'ait pas participé aux frais de portage.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet d'aménagement de la base nautique sera intégralement financé par le Communauté de Communes du Bas-Chablais.

Sous réserve de ces modifications, le compte rendu de la séance du 25 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Finance – Budget communal

1-Approbation des comptes de gestion 2015 du Budget Principal et des budgets annexes C.C.A.S, Port de Plaisance et Caveaux de Sciez.

Exposé : Triverio Christian, Maire adjoint

- rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Le conseil municipal, unanime, décide

- *d'approuver le compte de gestion* du trésorier principal pour l'exercice 2015 du Budget Principal,
- *d'approuver le compte de gestion* du trésorier principal pour l'exercice 2015 des budgets annexes Port de Plaisance et Caveaux de Sciez,
- *de constater que* ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Conseil d'administration du CCAS, décide

- *d'approuver le compte de gestion* du trésorier principal pour l'exercice 2015 du budget annexe CCAS,
- *de constater que* ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2-Approbation des comptes administratifs 2015 du Budget Principal et des budgets annexes Caveaux de Sciez, Port de Plaisance et C.C.A.S

Exposé : Christian Triverio, Maire adjoint

Présente les comptes administratifs 2015 du Budget Principal et des budgets annexes : Port de Plaisance et Caveaux de Sciez, et C.C.A.S. et demande approbation de ces comptes.

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Le conseil municipal, unanime, décide

- d'approuver le compte administratif 2015 du Budget Principal et des budgets annexes Port de Plaisance et Caveaux de Sciez résumés ci-dessous

Budget Principal - CA 2015

Section d' Investissement

DEPENSES		BP2015+DM	CA 2015	RECETTES		BP2015+DM	CA 2015
040	Opérations d'ordre entre section	6 630,00	6 628,54	001	Solde d'exécution reporté	914 589,95	
041	Opérations patrimoniales	285 125,00	285 125,00	021	Virement de la section de fonctionnement	179 088,94	
16	Capital des emprunts	605 754,00	587 487,56	024	Produits de cessions	80 000,00	
20	Immo. Incorp. Frais d'études ...	175 976,00	57 246,20	040	Opérations d'ordre entre section	270 250,00	265 021,08
21	Immo Corp. Achat terrain, materiel...	402 730,17	141 653,35	041	Opérations patrimoniales	285 125,00	285 125,00
23	Immo en cours, Construction, install.	2 976 950,83	1 688 848,76	10	Dotations (FCTVA + TA)	845 968,00	810 496,26
27	Portage EPF	146 785,00	146 780,68	1068	Affectation du résultat n-1	374 743,06	374 743,06
				13	Subvention sur travaux, équipement d'invest	250 186,05	278 827,00
				16	Emprunt	1 400 000,00	1 400 000,00
				23	Immobilisation en cours		14 216,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		4 599 951,00	2 913 770,09	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		4 599 951,00	3 428 428,40

Résultat d'investissement de l'exercice 514 658,31

Solde 2014 reporté 914 589,95

Excédent d'investissement 2015 1 429 248,26

Section de fonctionnement

DEPENSES		BP2015+DM	CA 2015	RECETTES		BP2015+DM	CA 2015
011	Charges à caractère général	1 475 265,00	1 467 806,47	002	Excédent Antérieur reporté		
012	Charges de personnel	1 795 000,00	1 732 059,90	013	Atténuation de charges	12 873,08	108,67
014	Atténuation de produits	51 314,00	51 314,00	042	Opération d'ordre entre section	6 630,00	6 628,54
023	Virement à la section investissement	179 088,94		70	Produits des services	180 500,00	160 129,70
042	Opération d'ordre entre section	270 250,00	265 021,08	73	Impôts et taxes	2 825 570,00	2 839 566,00
65	Autres charges gestion courante	1 199 114,00	1 180 289,84	74	Dotations et participations	2 227 410,00	2 182 052,65
66	Charges financières	329 473,06	327 636,35	75	Autres produits gestion courante	46 500,00	43 186,61
67	Charges Exceptionnelles	10 000,00	2 019,46	76	Produits financiers	21,92	5,67
				77	Produits exceptionnels	10 000,00	5 034,48
				78	Reprise sur amortissement		1 670,05
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		5 309 505,00	5 026 147,10	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 309 505,00	5 238 382,37

Résultat de fonctionnement de l'exercice 212 235,27

Solde 2014 reporté

Excédent fonctionnement 2015 212 235,27

Resultat 2015 global cumulé : 1 641 483,53

Budget annexe - Caveaux - CA2015

Section d' Investissement

DEPENSES		BP2015	CA 2015
2313	Installation de caveaux	15 000,00	9 810,00
001	Solde d'exécution reporté	14 605,98	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		29 605,98	9 810,00

RECETTES		BP2015	CA 2015
2313	Vente caveaux	29 605,98	4 891,29
			-
TOTAL RECETTES INVESTI		29 605,98	4 891,29

Résultat d'investissement de l'exercice 2015 - 4 918,71
Report 2014 - 14 605,98
Deficit 2015 -19 524,69

Budget annexe Port de Plaisance -CA 2015

Section d' Investissement

DEPENSES		BP 2015 + DM	CA 2015
040	Subv Equipement	561,00	560,07
16	Capital des emprunts	42 803,02	42 802,65
20	Immo. Incorp. Frais d'études ...	10 000,00	
21	Immo Corp. Achat terrain, materiel...	50 000,00	1 720,00
23	Immo en cours, Construction, install.	161 067,00	16 764,82
	Reste A Réaliser		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		264 431,02	61 847,54

RECETTES		BP 2015 + DM	CA 2015
001	Solde d'exécution reporté	166 100,42	
021	Virement de la section de fonctionnement	2 119,00	
040	Amortissement des immobilisations	95 931,00	95 909,32
1068	Affectation du résultat n-1	280,60	280,60
1641	Emprunt		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		264 431,02	96 189,92

Résultat d'investissement de l'exercice 34 342,38
Solde 2014 reporté 166 100,42
Excédent d'investissement 2015 200 442,80

Section de fonctionnement

DEPENSES		BP 2015 + DM	CA 2015
011	Charges à caractère général	140 000,00	108 755,52
012	Charges de personnel	100 500,00	98 421,01
023	Virement à la section investissement	2 119,00	
042	Dotations aux amortissements	95 931,00	95 909,32
65	Autres charges de gestion courante	13 000,00	10 298,46
66	Charges financières (intérêts emprunts)	13 050,00	13 031,91
67	Charges Exceptionnelles	500,00	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		365 100,00	326 416,22

RECETTES		BP 2015 + DM	CA 2015
002	Excédent antérieur reporté	29 000,00	
042	Quote part sub d'equipement	561,00	560,07
70	Produits des services	335 000,00	343 277,90
75	Autres produits gestion courante	39,00	
77	Produits exceptionnels	500,00	128,08
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		365 100,00	343 966,05

Résultat d'investissement de l'exercice 17 549,83
Solde 2014 reporté 29 000,00
Excédent d'investissement 2015 46 549,83

Resultat global cumulé : 246 992,63

Le Conseil d'administration du CCAS, décide
- d'approuver le compte administratif 2015 du C.C.A.S,

Budget annexe C.C.A.S. - CA 2015

Section de fonctionnement

DEPENSES		BP2015+DM	CA2015	RECETTES		BP2015+DM	CA2015
60632	Fournitures de petit équipement	200,00		002	Excédent reporté	1 885,40	
6232	Fêtes et cérémonies	12 000,00	9 617,96	74	Participation commune	56 114,00	56 114,00
63512	Taxes foncières	200,00	200,00	77	Libéralités reçues	0,60	
6561	Secours d'urgence		1 155,11				
6562	Aides	15 600,00	7 101,48				
6574	Subvention aux associations	30 000,00	27 765,00				
TOTAL DEPENSES		58 000,00	45 839,55	TOTAL RECETTES		58 000,00	56 114,00

Résultat de l'exercice 2015	10 274,45
Solde 2014 reporté	1 885,40
Excédent de fonctionnement 2015	12 159,85

3- Décisions d'affectation des résultats budgétaires 2015 du Budget Principal et budget annexe Port de Plaisance.

Exposé : Trivério Christian, Maire adjoint

Après avoir constaté la concordance des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion 2015 du comptable assignataire,
 Considérant les résultats de clôture 2015,
 Considérant les restes à réaliser 2015 à hauteur de 509 505.10€ pour le budget communal et 14 400€ pour le budget annexe du Port de Plaisance,

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Le conseil municipal, unanime, décide

- **d'affecter les résultats** pour les budgets prévisionnels 2016 de la commune et du Port de Plaisance, comme suit :

Budget Principal : Affectation des 212 235.27€ d'excédent de fonctionnement 2015.

100 000€ au compte **R1068** de la section d'investissement.

112 235.27€ en report à nouveau au compte **R002** de la section de fonctionnement.

Budget annexe Port de Plaisance : Affectation des 46 549.83€ d'excédent d'exploitation 2015.

6 549.83€ au compte **R1068** de la section d'investissement.

40 000€ en report à nouveau au compte **R002** de la section de fonctionnement.

4-Approbation des budgets primitifs 2016, Budget Principal, et des budgets annexes Port de Plaisance, Caveaux de Sciez et C.C.A.S.

Exposé : Monsieur le Maire et Monsieur Trivério, 1^{er} adjoint chargé des finances,

Présentent et soumettent à approbation du Conseil Municipal, les projets de budgets primitifs 2016, pour le Budget Principal et les budgets annexes Port de Plaisance et Caveaux de Sciez.

Monsieur Kupper Lionel s'inquiète de l'ampleur des constructions et craint que la commune ne puisse pas suivre en matière d'infrastructures notamment les écoles. Il déplore que 40% des dépenses

d'investissement soient affectés aux travaux d'aménagement de l'entrée ouest et regrette de ne pas être plus informé des sommes inscrites en dépenses de fonctionnement.

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Le conseil municipal, unanime, et 4 abstentions (Huvenne Bernard, Requet Michel, Kupper Lionel et Torrente Marie-Christine) décide

- d'approuver le budget communal primitif 2016 ainsi que des budgets primitifs des budgets annexes Port de Plaisance et Caveaux de Sciez, résumés comme suit :

Budget Principal

Section d' Investissement

DEPENSES		BP2016
040	Opérations d'ordre entre section	15 560,00
041	Opérations patrimoniales	-
16	Capital des emprunts	656 200,00
20	Immo. Incorp. Frais d"études ...	42 950,00
21	Immo Corp. Achat terrain, materiel...	281 980,00
23	Immo en cours, Construction, install.	1 473 100,00
27	Portage EPF	73 704,90
RAR 2015		509 505,10
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		3 053 000,00

RECETTES		BP2016
001	Solde d'execution reporté	1 429 248,26
021	Virement de la section de fonctionnement	250 000,00
024	Produits de cessions	
040	Opérations d'ordre entre section	261 910,00
041	Opérations patrimoniales	
10	Dotations (FCTVA + TA)	811 000,00
1068	Affectation du résultat n-1	100 000,00
13	Subvention sur travaux, équipement d'invest	200 841,74
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		3 053 000,00

Section de fonctionnement

DEPENSES		BP2016
011	Charges à caractère général	1 567 516,00
012	Charges de personnel	1 810 000,00
014	Atténuation de produits	86 454,00
023	Virement à la section investissement	250 000,00
042	Opération d'ordre entre section	261 910,00
65	Autres charges gestion courante	1 207 540,00
66	Charges financières	321 580,00
67	Charges Exceptionnelles	10 000,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		5 515 000,00

RECETTES		BP2016
002	Excédent Antérieur reporté	112 235,27
013	Atténuation de charges	5 000,00
042	Opération d'ordre entre section	15 560,00
70	Produits des services	158 000,00
73	Impôts et taxes	3 088 650,00
74	Dotations et participations	2 080 530,00
75	Autres produits gestion courante	45 000,00
76	Produits financiers	24,73
77	Produits exceptionnels	10 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 515 000,00

TOTAL CUMULE 8 568 000,00

Budget annexe - Caveaux de Sciez

Section d' Investissement

DEPENSES		BP 2016
2313	Immo en cours, Construction, install.	
001	Solde d'execution reporté	19 524,69
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		19 524,69

RECETTES		BP 2016
2313	Vente caveaux	19 524,69
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		19 524,69

Etat des caveaux au 31-12-2015

Reste à vendre :

	Nbr
Caveau A	1
Caveau B	5
Caveau c	8

PUHT	Montant total
1 562,54	1 562,54
1 630,43	8 152,15
1 226,25	9 810,00

19 524,69

BP 2016 - Budget annexe : Port de Plaisance

Section d' Investissement

DEPENSES		BP 2016
040	Subv Equipement	560,07
16	Capital des emprunts	44 272,22
20	Immo. Incorp. Frais d"études ...	50 000,00
21	Immo Corp. Achat terrain, materiel...	50 000,00
23	Immo en cours, Construction, install.	167 621,76
	Reste à Réaliser	14 400,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		326 854,05

RECETTES		BP 2016
001	Solde d'execution reporté	200 442,80
021	Virement de la section de fonctionnement	25 000,00
040	Amortissement des immobilisations	94 861,42
1068	Affectation du résultat n-1	6 549,83
1641	Emprunt	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		326 854,05

Section de fonctionnement

DEPENSES		BP 2016
011	Charges à caractère général	145 436,24
012	Charges de personnel	104 500,00
023	Virement à la section investissement	25 000,00
042	Dotations aux amortissements	94 861,42
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00
66	Charges financières (intérêts emprunts)	11 562,34
67	Charges Exceptionnelles	500,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		384 360,00

RECETTES		BP 2016
002	Excédent antérieur reporté	40 000,00
042	Quote part sub d'equipement	560,07
70	Produits des services	343 299,93
75	Autres produits getsion courante	
77	Produits exceptionnels	500,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		384 360,00

TOTAL CUMULE 711 214,05

Le Conseil d'administration du CCAS, unanime,

- approuve le budget primitif 2016 du budget annexe C.C.A.S résumé comme suit :

Budget annexe C.C.A.S

Section de fonctionnement

DEPENSES		BP2016
60632	fournitures de petit équipement	200,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00
63512	Taxes foncières	200,00
6562	Aides	15 600,00
6574	Subvention aux associations	38 000,00
TOTAL DEPENSES		64 000,00

RECETTES		BP2016
002	Excédent reporté	12 159,85
74	Participation commune	51 840,00
77	Libéralités reçues	0,15
TOTAL RECETTES		64 000,00

5- Vote des taux d'imposition 2016

Exposé : Trivério Christian, Maire adjoint

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 Bs relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget principal 2016, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 2 465 253€,
 Considérant que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et qu'elle connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances,

Considérant que la revalorisation nationale des bases pour la commune de Sciez est de plus 4.724%,

Considérant que la commune de Sciez se doit de compenser la perte des dotations de l'Etat,

Monsieur Huvenne Bernard regrette qu'il n'y ait pas eu de réunion publique expliquant la fiscalité et particulièrement l'incidence sur la population des taux décidés par la CCBC et la commune.

Monsieur Triverio Christian précise que le travail de la CCBC n'étant pas encore approuvé par le conseil communautaire, il n'était pas possible de le diffuser à ce jour. Une étude de Stratorial Finances sera communiquée prochainement.

Monsieur le Maire explique que les demandes de la population sont inflationnistes et insistantes en termes de service et que ces services génèrent un réel coût qui se traduit inévitablement par une hausse des impôts. Aucune autre variation sur la durée du mandat ne sera appliquée mais précise l'instauration de la taxe sur les résidences secondaires dès 2017. A ce jour 463 résidences sont recensées comme telles. Monsieur Kupper estime que les services doivent être payants et qu'il y a trop de gratuité. Il donne en exemple des cours de Zumba proposés dans le privé concurrencés par des cours en association, le coût n'est pas le même, ce qui entraîne une concurrence déloyale entre les entreprises privées et les collectivités et associations.

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Le conseil municipal, unanime, et 4 abstentions (Huvenne Bernard, Requet Michel, Kupper Lionel et Torrente Marie-Christine)

- **décide de fixer les taux d'imposition 2016** comme suit :

Taxe d'habitation = 13.27%, Foncier bâti = 12.39%, Foncier non bâti = 26.69 %

6-Modification du tableau indicatif des emplois autorisés pour 2016 (Création et suppression d'emploi dans le cadre d'avancements de grade).

Exposé : Trivério Christian, Maire adjoint

Afin de permettre avancements de grades de certains personnels communaux, demande autorisation du conseil municipal pour modifier le tableau indicatif des emplois autorisés pour l'exercice 2016 comme suit :

Suppression, à compter du 1er janvier 2016 :

- d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- d'un emploi permanent à temps complet de technicien principal de 2ème classe,
- d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur,

Suppression, à compter du 1er août 2016

- d'un emploi permanent à temps complet d'agent territorial spécialisé de 1ère classe,

Création, à compter du 1er janvier 2016 :

- d'un emploi permanent à temps complet d'un rédacteur principal de 1ère classe,
- d'un emploi permanent à temps complet d'un adjoint technique principal de 1ère classe,
- d'un emploi permanent à temps complet d'un technicien principal de 1ère classe,

Création, à compter du 1er juin 2016 :

- d'un emploi permanent à temps complet d'un agent territorial spécialisé principal de 1ère classe,

Vu l'avis favorable de la CAP du 04/02/2016 pour avancements de grade dans les cadres d'emplois : des rédacteurs territoriaux, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, des adjoints techniques territoriaux et des techniciens territoriaux,

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Le conseil municipal, unanime,

- **d'autorise le Maire à modifier** le tableau indicatif des emplois autorisés 2016 comme détaillé ci-dessus.

Aménagement

7-TRANSPORT- Désenclavement du Chablais - Liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains - Concertation et Motion de soutien

Exposé : Bidal Jean-Luc, le Maire

La Commune de Sciez soutient ce projet qui conserve les caractéristiques principales de la route express à 2x2 voies déjà déclarée d'utilité publique le 17 juillet 2006. Ce soutien fort du territoire est consécutif aux avantages et intérêts que son aménagement présente pour le territoire communautaire, principalement en matière de mobilité, de développement économique, de qualité de vie des habitants ou encore de pollution. En effet, l'objectif de cet axe est d'améliorer la desserte du Chablais ainsi que la qualité de vie des usagers et des riverains des principaux axes de circulation actuels.

En complémentarité avec le développement de transports collectifs (RER Léman Express au sud et le BHNS sur la RD 1005 au nord), il permettra d'offrir un réseau adapté aux trafics élevés et un niveau de service confortable, à la fois sur la voie nouvelle et sur les routes départementales.

Sa mise en service aura pour conséquence l'apaisement des traversées de villages comme celles de Bons-en-Chablais, Brenthonne, Lully : il s'agira de réaménager la RD 903 avec des caractéristiques plus urbaines dans les traversées de ces centre-bourgs, et en conséquence celles de la RD 1005 avec les traversées de Sciez-sur-Léman, Massongy et Douvaine.

Il encouragera la diminution de la congestion journalière sur les deux axes principaux routiers que sont la RD 903 et la RD 1005, principalement aux heures de pointe et diminuera ainsi le taux d'accidentologie sur ces départementales.

Il déchargera ainsi les routes départementales des trafics de transit et d'échange et en particulier, par un report du trafic poids lourds sur cet axe adapté.

Il permettra le délestage de nombreux véhicules individuels afin que la RD 1005 puisse privilégier un transport en commun performant de type BHNS. En effet, cette offre de transport en commun est actuellement pénalisée par la congestion du réseau routier.

Vu le soutien du projet en date du 19 décembre 2013 relative à la motion de la CCBC pour la réalisation de la 2x2 voies de désenclavement routier du Chablais entre Machilly et Thonon-les-Bains suite aux conclusions du rapport de la commission Mobilité 21

Vu les intérêts bénéfiques précités de la réalisation de cette infrastructure pour notre territoire

Décision :

Entendu exposé du Maire,

Le conseil municipal, unanime, décide

- **de soutenir le projet** de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains,
- **de veiller à ce** que le projet s'inscrive dans son environnement avec les précautions d'usages tant techniques que juridiques,
- **de demander l'étude** et la réalisation du dernier tronçon entre les « chasseurs » et l'autoroute A40 afin d'avoir un tracé continu entre les autoroutes,
- **de demander à la DREAL** de verser cette motion au registre de la concertation organisée du 18 janvier au 18 mars 2016.

8-SECURITE - Installation d'un système de vidéo-protection - Réalisation d'un diagnostic

Exposé : Bidal Jean-Luc, le Maire

Suite à l'intervention de la compagnie du Chablais en Bureau communautaire du 03 novembre 2015, un temps de réflexion en commun de l'ensemble des maires du territoire de la Communauté de Communes a été mené en Bureau du 02 février 2016 sur la sécurisation du territoire. A sa suite, une réunion de travail à la Communauté de Communes du Bas-Chablais s'est tenue au cours de laquelle un processus devant présider au déploiement de la vidéo-protection sur l'ensemble du territoire intercommunale

« Gendarmerie » a été déterminé. Ainsi, les 16 Maires des communes concernées ont confirmé en marge du conseil communautaire du 18 février 2016 être favorables à ce projet, Le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Haute-Savoie offre la possibilité aux Communes de réaliser un diagnostic de vidéo protection avant d'envisager une éventuelle installation. Ce diagnostic déterminera les périmètres à sécuriser. La finalité de ce projet d'installation d'un système de vidéo protection procède d'un souhait d'assurer la sécurité des personnes, la prévention des atteintes aux biens et la protection des bâtiments publics. Afin de permettre de mener l'audit préalable à la mise en place opérationnelle de ce service.

Décision :

Entendu exposé du Maire,

Le conseil municipal, unanime, décide

- ***de donner son accord*** pour la réalisation d'un diagnostic par le Groupement de Gendarmerie Départementale de Haute-Savoie.

9-Servitudes ERDF – Pouvoirs au Maire de signer acte authentique.

Exposé : Trivério Christian, Maire adjoint

Monsieur Jean-Luc BIDAL, en sa qualité de maire de la commune de SCIEZ, a, aux termes d'une convention sous signatures privées en date à SCIEZ du 11 mai 2012 et à ANNECY du 21 juin 2012, consenti au profit de ERDF :

une servitude réelle, dans le cadre des travaux effectués par ERDF pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique « COUDRETTE » - 74263 P 0072 et pour faire passer, en amont comme en aval du poste, toutes les canalisations électriques moyenne ou basse tension, ainsi que d'éventuels supports et ancrages de réseaux aériens pour assurer l'alimentation du poste de transformation et la distribution publique d'électricité.

Considérant le plan ci-annexé, délimitant l'emplacement du poste, les canalisations électriques et les chemins d'accès réservés à ERDF sur la parcelle sise à 74140 SCIEZ – section AK, sous partie du numéro 2, d'une contenance totale de 2368 m2.

Décision :

Entendu exposé du Maire,

Le conseil municipal, unanime, décide

- ***d'autoriser le Maire*** à signer l'acte authentique de ladite convention, à recevoir par Maître Nadia BALLARRA-BOULET, notaire associée à 74200 THONON LES BAINS.
- ladite convention est consentie à titre gratuit et est évaluée pour les besoins de la publicité foncière à 150 euros,
- Les frais liés à cette opération sont intégralement supportés par ERDF,
- Le poste de transformation et ses accessoires situés sur la parcelle AK n°2, font partie de la concession de distribution publique et à ce titre seront entretenus et renouvelés par ERDF.

10-AMENAGEMENT - Délégation du Droit de Prémption Urbain à l'Etablissement Public Foncier.

Exposé : Bidal Jean-Luc, le Maire

Vu la délibération du Conseil Municipal du 03/12/1993 approuvant le POS sur la commune ; la délibération du 29/04/1995 approuvant la modification n°1 du POS ; la délibération du 12/07/1996 approuvant la modification n°2 du POS ; la délibération du 18/01/1999 approuvant la modification n°3 du POS ; la délibération du 21/05/2001 approuvant la modification n°4 du POS ; la délibération du 23/07/2004 approuvant la modification n°5 du POS ; la délibération du 11/08/2007 approuvant la modification n°6 du POS ; la délibération du 30/06/2009 approuvant la modification n°7 du POS ; la délibération du 01/02/2011 approuvant la modification n°8 du POS ; la délibération du 25/01/2012

approuvant la modification simplifiée n°1 du POS ; la délibération du 13/02/2012 approuvant la modification n°9 du POS ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16/05/1989 instituant le Droit de Prémption Urbain sur les zones U et NA du POS ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15/04/2014 portant délégation à Monsieur le Maire de l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme dans la limite de 250 000 euros ;

Vu les articles L210-1 et suivants ; L211-1 et suivants et L213-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas Chablais (CCBC) en date du 26/08/2004 décidant l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie; adhésion validée par la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF en date du 24/09/2004,

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 03/02/2016, Maître Agnès HILLARD-MANZI notaire à THONON-LES-BAINS (74200), informe la Commune de SCIEZ de la vente d'un terrain bâti situé « 874 route de Songy », cadastré section BY parcelle n° 15, d'une surface de 1388 m² appartenant à Monsieur VASSAL Michel et Madame VASSAL Catherine épouse NUNES, au prix de 340 000,00 € TTC ;

Vu la décision n°DEC2016-10 de la Communauté de Communes du Bas-Chablais déléguant l'exercice du droit de préemption à la Commune de SCIEZ s'agissant de la DIA susvisée.

Décision :

Entendu exposé du Maire,

Le conseil municipal, unanime, décide

- **de déléguer son droit de préemption urbain** sur la vente des biens objets de la DIA ci-dessus à l'EPF 74 ;
- **d'autoriser Monsieur le Maire** à signer tous les documents à intervenir.

TOURISME

11-Convention surveillance des lieux de baignades saison estivale 2016

Exposé : Le Maire

Comme chaque année il est proposé à la commune de Sciez de bénéficier des prestations de surveillance des plages du SDIS74 durant la saison estivale et de signer convention de mise à disposition.

Une actualisation des tarifs 2016 a été validée par le conseil d'administration du SDIS74 en date du 15 décembre 2015 qui représente une baisse d'environ 4% sur le coût.

Le coût prévisionnel de ce poste de secours s'élève, pour la période du samedi 2 juillet au dimanche 28 août 2016 inclus, à la somme de 26 215.27€ (30 346.10€ en 2015)

Vu la délibération du SDIS74 portant actualisation des tarifs surveillances des plages pour la saison 2016, Vu la convention ci-annexée,

Décision :

Entendu exposé du Maire,

Le conseil municipal, unanime, décide

- **de donner pouvoirs au Maire** de passer et signer convention avec le SDIS74 pour la surveillance des lieux de baignades de la plage de Sciez durant la saison estivale 2016.
- le coût prévisionnel de ce poste de secours est fixé, pour la période du 2 juillet au 28 août 2016 inclus à la somme de 26 215.27€.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire demande l'avis du conseil municipal concernant un projet d'installation d'une enseigne MAC DONALD à Sciez, sur le terrain appartenant à la société LECLERC utilisé actuellement pour la station de lavage. Un dossier de présentation sera déposé prochainement.

Le Maire fait part de la rencontre culturelle avec l'association Eucasia et des représentants d'Irkoutsk ce mardi au théâtre de Guidou et précise que Sciez est invitée prochainement à la grande fête annuelle d'Irkoutsk.

Monsieur Kupper demande quelle est la position de la commune de Sciez sur le projet d'un nouveau collège dans le bas chablais. Le positionnement devant être pris pour fin avril, le Maire propose de créer rapidement une « commission Lycée ». Toute personne intéressée est priée de s'inscrire auprès de Sophie Scotto.

Madame Nathalie Brothier sollicite le Maire pour d'éventuels travaux de rafraîchissement du bâtiment Bibliothèque/ ABCJ/ Archives, qui seraient vraiment utiles quand les aménagements de l'entrée ouest seront achevés. Le Maire acquiesce et propose d'étudier cela en commission bâtiment.

Date prévisionnelle de la prochaine réunion du conseil municipal :

Mardi 26 avril 2016 à 20h.

Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,
La Séance Publique est levée à 22h35

PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 29-03-2016 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 23-03-2016
SIGNÉ

Le secrétaire de séance
Pierron André



Le Maire
Bidal Jean-Luc



*Vu pour être affiché le 31-03-2016 conformément aux prescriptions
de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales*